

CONSEIL d'ÉCOLE – PROCÈS VERBAL

École(s) : Ecole primaire Espace Savoir
10, rue de l'Ohmbach
68250 WESTHALTEN

Date du Conseil d'École : Lundi 20 novembre 2023 Horaires : de 16h30 à 18h30

Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'éducation nationale
- 1 exemplaire au Maire
- 1 exemplaire est à afficher en un lieu accessible aux parents d'élèves
- 1 exemplaire est à archiver dans un registre spécifique

Points à l'ordre du jour	Titre et développement
1.	<p>Mme Fanny Wurges, directrice et présidente du Conseil d'École salue l'ensemble des membres présents et désigne Mme Hornecker comme secrétaire de séance. Les différentes personnes absentes sont excusées.</p> <p>Installation du Conseil d'École :</p> <p>Un rapide tour de table est effectué pour permettre à chaque membre de se présenter. Les parents élus sont remerciés de s'être présentés aux élections et d'être présents pour ce premier conseil d'école.</p> <p>Les élections se sont tenues le vendredi 13 octobre 2023 au matin. 127 électeurs étaient inscrits sur la liste électorale cette année. Nombre de votants : 92 Blancs ou nuls : 5 Suffrages exprimés : 87 Nombre de sièges à pourvoir : 4 titulaires (Mmes Wallerich, Hayer, Burgenath et Eckes).</p> <p>Taux de participation : 72,44% contre 82,27% l'an dernier (67.61% en 2021, 72,93% en 2020, 69,35% en 2019, 74,56% en 2018 et 69,49% en 2017). Merci aux parents de s'être relayés pour tenir le bureau de vote.</p> <p>La présidente en rappelle les attributions (articles D.411-2 et D.411-4 du code de l'éducation) : Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.</p> <ul style="list-style-type: none">-Il statue sur la partie pédagogique du projet d'école-Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire en concertation avec la mairie-Il vote le règlement intérieur de l'école-Il donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école (dont les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques et l'utilisation des moyens)

-Il donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires.
→ Le Conseil d'École se réunit une fois par trimestre autour d'une présidente et d'un secrétaire de séance. C'est un moment d'échange sur la vie de l'école, aucun cas particulier ne sera abordé lors de ces échanges.

Chaque parent élu sera destinataire d'un compte-rendu de séance qui sera validé lors du conseil d'école suivant. Ce compte rendu sera donc validé lors du prochain conseil d'école. Mme Wurges demande l'accord aux parents d'envoyer le compte-rendu ainsi que les invitations par mail, ceux-ci sont d'accord.

Voici le calendrier des deux prochains conseils d'école :

- le lundi 25 mars 2024
- le lundi 24 juin 2024

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'École du 26/06/23 :

Chaque ancien et nouveau membre du conseil d'école a été destinataire du dit procès verbal. Les points abordés les plus importants sont rapidement rappelés :

- rentrée 2023/2024 : classes et effectifs, listes de matériel, natation
- actions menées et projets à venir (sorties,...)
- liste des travaux d'été (revenir sur l'installation des nichoirs)

Le procès verbal du conseil d'école du troisième trimestre de l'année scolaire 2022/2023 qui s'est tenu le lundi 26 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil présents aujourd'hui.

3. Présentation de l'école (effectifs) et du personnel éducatif :

Actuellement, les effectifs de l'école sont répartis comme suit :

- une classe de PS/MS/GS avec 23 élèves : 9 PS, 7 MS et 7 GS pris en charge par Mme RINGENBACH secondée par Mme SIMON, ATSEM ;
- une classe de GS/CP avec 24 élèves : 7 GS et 17 CP (1 déménagement depuis la rentrée) pris en charge par Mme HORNECKER secondée par Mme ZIMMERMANN, ATSEM en remplacement de Mme LE-FLO-DE-KERLEAU ;
- une classe de CE1/CE2 avec 23 élèves : 12 CE1 et 11 CE2 pris en charge par Mme DA SILVA;
- une classe de CM1/CM2 avec 17 élèves : 7 CM1 et 10 CM2 pris en charge par Mmes WURGES et GOLTZENE.

Soit un total de 87 enfants (88 à la rentrée) contre 91 l'an passé.

Avec 4 classes, Mme Wurges bénéficie d'un jour de décharge, le jeudi, pour s'occuper de la direction de l'école.

Depuis le 4 janvier 2021 nous accueillons également M. Cicchetti Lionel, AESH, qui accompagne désormais 4 élèves en difficultés.

Mme Brun Marie-Anne a été remplacée par Mme MONTELEONE GROHENS Marilène qui se charge de l'enseignement religieux catholique du CP au CM2.

Modalités de la communication avec les familles :

Les enseignantes rencontrent au moins deux fois dans l'année les parents de leurs élèves, suite à la remise des livrets scolaires et des carnets de

réussites mais également suite aux évaluations nationales (CP/CE1/CM1).

Pour les demandes de rencontres individuelles il est nécessaire de passer par le biais du cahier de liaison de l'enfant (demande écrite).

Effectifs prévisionnels :

Pour la rentrée 2024/2025, 10 élèves de CM2 iront au collège. Nous espérons que l'écart entre les arrivées et les départs permettra de maintenir une stabilité des effectifs.

Une demande est adressée à la Mairie pour connaître le nombre d'enfants nés en 2021. Une demande d'une famille ne résidant pas à Westhalten à déjà été faite à la Directrice pour l'inscription de leur enfant en petite section, il est actuellement gardé à la crèche des Cadichons. Une réponse leur sera apportée ultérieurement.

4. Projet d'école (présentation, dispositifs d'aide aux élèves) :

Suite à l'évaluation de notre école l'année dernière nous avons rédigé un nouveau projet d'école valable 5 ans (jusqu'en 2028) en concertation avec les autres écoles de la Vallée Noble.

Priorités de l'école suite à l'évaluation d'école (Pour une école de l'excellence, du bien-être et de l'égalité) :

1. Améliorer les transitions entre établissements
2. Entretenir un climat scolaire favorable (cohérence éducative, projets collectifs, implication des parents)
3. Prendre en compte l'hétérogénéité pour la réussite de tous les élèves
4. Aménager des espaces au service du développement et de l'autonomie

Le projet de regroupement d'écoles se décline en quatre domaines qui mettent en évidence un objectif particulier.

Présentation du projet de regroupement d'écoles aux différents membres du conseil d'école et projection des différents documents relatifs à sa conception.

Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

Objectif n°1 : Mettre en place des conditions nécessaires pour réduire les difficultés rencontrées par les élèves

Actions en lecture, écriture, maths, sciences, outils numériques et pédagogie innovante

Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

Objectif n°1 : Créer et entretenir un climat scolaire favorable

Actions : aménagement des espaces, coopération, autonomie, prise d'initiatives, lutte active contre le harcèlement, cohésion d'écoles

Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

Objectif n°1 : Améliorer les échanges inter-cycles

Actions : accueil passerelle pour les petits et conseils école-collège, travail avec les parents, échange de pratiques

Domaine 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Objectif n°1 : Développer les Parcours des élèves

Actions : les partenaires locaux, les parcours des élèves et la citoyenneté.

Le nouveau Projet d'Ecole est adopté à l'unanimité.

Dispositifs d'aide aux élèves :

Les élèves à besoins particuliers ont été pris en charge par le RASED dès la rentrée (Mme Ludmann Valérie travaille avec des élèves du CP au CE2).

Si nécessaire, les enseignants pourront être amenés à rédiger un PPRE. Des séances d'APC sont toujours proposées pour les élèves de la MS au CM2 et peuvent concernés tous les domaines d'apprentissage mais en priorité la lecture.

5. **Sécurité et surveillance :**

Présentation des dispositifs de prévention pour la sécurité des personnes :

Rappel : Les élèves peuvent arriver à l'école entre 8h05 et **8h20**, ensuite, le portail extérieur et la porte d'entrée de l'école sont fermés à clé jusqu'à la sortie des élèves à **11h40**.

Nous sommes actuellement en posture Vigipirate Urgence Attentat (niveau le plus élevé). Cela se traduit en particulier par une plus forte sécurisation des écoles. Il convient d'être notamment attentif à ce que :

- > L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires soit assuré par un adulte ;
- > Un contrôle visuel des sacs soit effectué.
- > L'identité des personnes étrangères à l'établissement soit systématiquement vérifiée. En cas de doute le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement.

-Sécurité incendie : 3 exercices annuels doivent être organisés. Le premier s'est déroulé le jeudi 28 septembre 2023 à 11h20, évacuation en 1 minute 36 secondes. Penser à bien fermer les portes et les fenêtres. Il faut prendre des clés de l'école sinon nous ne pourrions plus rentrer.

Présentation du PPMS : PPMS= Plan Particulier de Mise en Sécurité : Le PPMS est un document qui doit être mis à jour chaque année et qui concerne la protection et la sécurité des enfants en cas de risques majeurs. Les risques identifiés pour notre école sont les suivants : tempête, séisme, confinement. Chaque personne dans l'école a une mission bien précise en cas d'incident. Chacun doit connaître les différents signaux d'alerte, les zones de confinement et les différentes situations d'évacuation.

Deux PPMS sont mis à jour chaque année : le PPMS Risques Majeurs et le PPMS Attentat Intrusion. Ils seront progressivement fusionnés (PPMS unifié) avant la rentrée de septembre 2028

Rappel : en cas de sirène chimique, il ne faut pas se présenter à l'école pour chercher son enfant.

- Des exercices annuels PPMS sont prévus avec différents scénarios, au regard des risques identifiés pour notre école (séisme, tempête, alerte attentat ou intrusion,...).

Un exercice attentat/intrusion va être réalisé avant les vacances de Noël (se cacher), il aura lieu le jeudi 30 novembre au matin, les parents et les enfants seront prévenus en amont.

Présentation du protocole élaboré avec la municipalité en cas d'alerte à la bombe.

Les listes des contacts d'urgence par classe sont distribuées aux représentants des parents d'élèves par mail en cas de besoin pour prévenir les familles le plus rapidement possible (toujours attendre les consignes de la Directrice ou des enseignantes de l'école).

L'organisation de la surveillance et de la sécurité des élèves à l'école : Un protocole précise les obligations de surveillance des élèves pendant le temps scolaire. Il précise également les horaires d'accueil et de sortie des élèves, les horaires des récréations ainsi que leurs modalités de surveillance. La présidente présente le plan de surveillance de la cour pendant les récréations pour approbation. Celui-ci est validé.

Présentation du projet de protocole d'accueil et de surveillance des élèves en cas de situation de force majeure et mise à jour : le projet est validé et Mmes Benoît et Wallerich pourront intervenir à l'école en cas de situation de force majeure (due aux intempéries ou suite à l'absence d'un membre du personnel éducatif). Le personnel communal (ATSEM, périscolaire) peut aussi être mobilisé au besoin. Le protocole est mis à jour.

Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement dans notre école et du plan de prévention.

6. Règlement intérieur de l'école :

Le Règlement Intérieur de l'école est lu collectivement et mis à jour. Il sera distribué aux familles avant les vacances de Noël.

7. Travaux et bilan financier :

Travaux:

- Remplacer les thermostats des radiateurs dans les classes de Mmes Wurges (CM) et Hornecker (GS/CP).

Bilan financier :

Coopérative scolaire

L'école est affiliée à l'OCCE et est donc autorisée à gérer de l'argent. Mme Wurges est mandataire de ce compte OCCE et s'occupe de la comptabilité. L'école fonctionne avec un compte commun à toutes les classes. Le bilan comptable de l'année 2022/2023 présentait un solde de 1743,63€ (contre 3322,23€ l'an passé, 3354,23€ en 2021/2022 et 4172,37€ en 2020/2021). Les comptes ont été révisés le 31/08/2023 par Mmes Hornecker, Wurges et Benoît.

Pour la rentrée 2024/2025 les enseignantes des classes de CE et CM proposeront aux familles l'achat de fournitures scolaires en gros (cahiers,...) par le biais de la coopérative.

A ce jour, la coopérative scolaire présente un solde de 3322,40 €. Chaque classe bénéficie également d'un budget annuel accordé par la

municipalité, celui-ci s'élève à 734,81€. Les budgets des comptes classes seront clôturés fin décembre, chaque classe devrait avoir respecté son budget (reste 0).

8. **Actions pédagogiques :**

Inventaire des actions menées à ce jour :

- Semaine du goût : ateliers pour les PS/MS/GS, CE et CM au Cheval Blanc et petits déjeuners européens pour les GS/CP
- Ecole du dehors pour les PS/MS/GS
- Séances de tennis pour les CE
- Séance de course d'endurance dans Westhalten

Inventaire des actions à venir :

- Sortie à la Médiathèque de Rouffach le 05/12 pour les CE/CM
 - Saint Nicolas, quilles, jeudi 7 décembre ? Voir avec David Specker et contacter Saint Nicolas. Veiller à ce que les Manalas soient apportés à l'école par Jérôme ou Julien si possible.
 - Confection de bredele pour Noël
 - Fête de Noël de l'école dans la salle de jeux le lundi 18/12 au matin (voir avec Yannick Ambiehl pour le Père-Noël), pas d'autres invités que la Maire et son adjoint à cause du plan Vigipirate urgence attentat, le repas de Noël du périscolaire aura lieu le jeudi 21/12.
 - Galettes des rois à la reprise

 - Commission des jeunes : la future commission des jeunes sera élue selon le même calendrier qu'en 2022. A savoir :
 - Information faite par la commune à l'école en janvier
 - Fin de la campagne et des candidatures le 23 février 2024, juste avant les vacances d'hiver
 - Election à l'école le 18 mars 2024

 - Confection des crêpes pour la chandeleur
 - Mardi gras dans la cour de l'école.
 - Défi « j'y vais »
 - Concours de dessin du Crédit Mutuel CE/CM
 - Photo de classe
 - Golf ?
 - Sorties scolaires à programmer : à Decathlon. 23 mai pour les PS/MS/GS/CP et 30 mai avec CE/CM
 - Sortie avec les correspondants allemands des CE/CM au Vélorail ?
- au mois de juin.

L'école envisage de faire une kermesse un an sur deux (années impaires).

Pour 2024, l'école consacrera en partie les trois dernières semaines de juin à l'olympisme, avec une journée de rencontres sportives au stade en juin.

Le prochain conseil d'école aura lieu le lundi 25 mars 2024 à partir de 16 heures 30. Les parents délégués le souhaitant peuvent soumettre à la directrice les points à inscrire à l'ordre du jour 3 semaines avant la date du conseil d'école.

Tous les points prévus à l'ordre du jour ont été traités, la présidente clôt la séance à 18heures30.
--

NOMS	PRÉSENT	EXCUSÉ	NOMS	PRÉSENT	EXCUSÉ
Directeur de l'école – Président :					
WURGES Fanny	*				
Professeurs :					
DA SILVA Julie	*		RINGENBACH Céline		*
GOLTZENE Laura		*			
HORNECKER Oriane	*				
Représentant du R.A.S.E.D. :					
LUDMANN Valérie		*			
Représentants des parents d'élèves titulaires :					
ECKES Viviane	*		BURGENATH Anne	*	
WALLERICH Laura	*		HAYER Cécilia	*	
Inspecteur de l'éducation nationale :					
CAILLEAUX David		*			
Représentants de la commune					
Maire de la commune ou son représentant : LALLEMAND Nathalie					*
Conseiller municipal : DOMON Dominique				*	
VOIX CONSULTATIVE					
Autre(s) Membre(s) du R.A.S.E.D. :					
Médecin scolaire :					
Infirmière scolaire :					
A.T.S.E.M. :					
SIMON Denise	*		ZIMMERMANN Aurélie	*	
Maître(s) des enseignements internationaux de langue étrangère (EILE):					
Accompagnant(s) d'élève(s) en situation de handicap :					
			CICCHETTI Lionello	*	
Représentants des parents d'élèves suppléants :					

Procès-verbal établi le 20/11/2023

Le président, Directeur (trice) de l'école

Nom et signature : WURGES Fanny

Le secrétaire de séance,

Nom et signature : HORNECKER Oriane

Hornecker